

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Julie Riendeau

<https://www.cadre21.org/membres/42a47753bf10aa582349d7ab>

Date d'obtention : 2020-11-20 15:56:58

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Parler a la victime ou celle qui fait le signalement

Évaluer l'incident

Vérifier l'info

Parler à l'instigateur.... vérifier ses intentions

Communiquer avec le service de police si besoin

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Prendre le temps de bien accueillir la victime.... soutenir.... ainsi que les autres

poser des questions sans porter de jugement

L'importance de suivre les étapes de la grille d'évaluation afin de faire les bonnes actions et dans le bon ordre

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Parler a la victime et lui signifier qu'on la croit sans avoir a regarder les photos ou vidéos diffusés car elle voudra nous montrer les preuves.